

**Sujet : \*\*IMPORTANT\*\* confirmation foyer IAHP à PANZOULT (37)**

**De : DDPP 37**

**Date : 13/10/2022, 18:55**

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

**Un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène a été confirmé dans une basse-cour de la commune de PANZOULT (37 220).**

Les prélèvements ont permis d'identifier un virus H5N1 hautement pathogène.

Le foyer a été placé sous arrêté préfectoral de déclaration d'infection et toutes les volailles présentes ont été euthanasiées.

Une **zone de contrôle temporaire** a été mise en place autour du foyer.

D'après les récentes instructions nationales, **cette zone s'étend sur un rayon de 20km, qui inclus au moins partiellement votre commune.**

Dans cette zone, des mesures strictes de biosécurité sont imposées, dont **la claustration de toutes les volailles de basse-cour**. En parallèle, je vous rappelle l'obligation de **recensement de toutes les basse-cours par les mairies**. Les communes à proximité immédiate seront recontactées pour la transmission de ce recensement.

Toutes les mesures, ainsi que la liste des communes concernées et la carte de la zone, sont détaillées dans l'arrêté préfectoral ci-joint.

J'attire votre attention sur **l'importance cruciale de la bonne application par tous de ces mesures, afin de limiter au mieux la propagation de la maladie.**

Les services de la DDPP restent à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous souhaite une bonne fin de journée.

Fany MOLIN

Directrice

--

